

BETANAL BOOSTERVersion 3 / F
102000006061/8
Date de révision: 14.09.2004
Date d'impression: 14.09.2004**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	BETANAL BOOSTER
Code du produit (UVP)	05943507
Code du produit	AE B049913 01 EC25 A8
Code Spécification	21884
Utilisation	herbicide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Téléphone en cas d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)
10,28% ethofumésate (112 g/l), 8,35% phenmédiaphame (91 g/l), 6,51% desmédiaphame (71 g/l)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Ethofumésate	26225-79-6 247-525-3	N	R51/53	10,28
Phenmédiaphame	13684-63-4 237-199-0	N	R50/53	8,35
Desmédiaphame	13684-56-5 237-198-5	N	R50/53	6,51
Polyoxyéthylène phényl éther phosphate	39464-70-5	Xi	R38, R41	>= 1,00 - <= 5,00
Polyéthylèneglycoltridécyl éther phosphate	9046-01-9	C	R34, R52/53	>= 1,00 - <= 5,00
Ether polyglycolique du tributylphénol	9046-09-7	Xn, N	R22, R41, R51/53	>= 10,00 - <= 20,00

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

BETANAL BOOSTER

2/8

Version 3 / F
10200000606Date de révision: 14.09.2004
Date d'impression: 14.09.2004**Conseils généraux**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir, consulter un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Administrer du charbon médicinal.

Avis aux médecins**Symptômes**

gêne gastro-intestinale, Apparence allergique, effets irritants

Risques

Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. risque de pneumonie

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion de quantités importantes, prenez les mesures suivantes :

Intubation endotrachéale. Lavage gastrique. Administration de charbon actif.

Surveiller les fonctions rénales et respiratoires.

Élimination par dialyse (contrainte diurèse alcaline).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

oxydes d'azote (NOx)

oxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO₂)

Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

BETANAL BOOSTERVersion 3 / F
1020000006063/8
Date de révision: 14.09.2004
Date d'impression: 14.09.2004**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****Précautions individuelles**

Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage

Récupérer avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements individuels de protection, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Conserver dans le conteneur original.
Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants
Stocker à une température comprise entre 0 et 30 °C (au maximum 50 °C).

Précautions pour le stockage en commun
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Conseils supplémentaires
aucun(e)

Mesures d'ordre technique

Voir chapitre 7; des mesures supplémentaires ne sont pas nécessaires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire	Appareil filtrant avec filtre à gaz A2
Protection des mains	gants résistants aux solvants
Protection des yeux	lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Vêtement de protection résistant aux solvants

**BETANAL BOOSTER**Version 3 / F
1020000006064/8
Date de révision: 14.09.2004
Date d'impression: 14.09.2004**Mesures d'hygiène**

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés.
- Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	Liquide limpide à légèrement turbide
Couleur	jaune à brun
Odeur	perceptible

Données de sécurité

pH	2,1 à 100 g/l (20 °C)
Point d'éclair	> 100 °C DIN 51758
Température d'inflammabilité	385 °C
Densité	1,0873 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	émulsionnable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Pow: 3,59 La valeur fournie concerne la matière active technique phenmédiphame.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Pow: 3,39 La valeur fournie concerne la matière active technique desmédiphame.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Pow: 2,7 La valeur fournie concerne la matière active technique éthofumésate.
Viscosité, cinématique	137 mm ² /s à 40 °C
Explosivité	Le produit est non explosible.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Matières à éviter	des oxydants
Décomposition thermique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
Réactions dangereuses	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

BETANAL BOOSTERVersion 3 / F
1020000006065/8
Date de révision: 14.09.2004
Date d'impression: 14.09.2004

Toxicité orale aiguë	DL50 (rat) 3.225 mg/kg
Toxicité dermale aiguë	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin) Classification: Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation	Non sensibilisant (cochon d'Inde)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Biodégradabilité	Ne se dégrade pas facilement.
Bioaccumulation	Crapet arlequin Coefficient de bioconcentration (BCF): 165 La valeur fournie concerne la matière active technique phenméthiphame.
Bioaccumulation	Crapet arlequin Coefficient de bioconcentration (BCF): 157 La valeur fournie concerne la matière active technique desméthiphame.
Bioaccumulation	Crapet arlequin Coefficient de bioconcentration (BCF): 144 La valeur fournie concerne la matière active technique éthofumésate.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 13,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les poissons	NOEC (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 5,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) 2,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les daphnies	NOEC (Daphnia magna) < 1,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	IC50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 8,54 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les algues	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata) 0,32 mg/l Durée d'exposition: 72 h

BETANAL BOOSTERVersion 3 / F
1020000006066/8
Date de révision: 14.09.2004
Date d'impression: 14.09.2004**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Produit**

||| Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Eliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Ne pas utiliser les emballages pour d'autres produits.
Eliminer comme produit non utilisé.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

No ONU	3082
Etiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code Danger	90
Description des marchandises	UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PHENMEDIPHAM, DESMEDIPHAM, ETHOFUMESATE SOLUTION)

IMDG

No ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PHENMEDIPHAM, DESMEDIPHAM, ETHOFUMESATE SOLUTION)

IATA

No ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PHENMEDIPHAM, DESMEDIPHAM, ETHOFUMESATE SOLUTION)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses)et ses amendements.

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

BETANAL BOOSTER

7/8

Version 3 / F
102000000606Date de révision: 14.09.2004
Date d'impression: 14.09.2004

Phrase(s) de risque
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement FRANCE (décision de la Commission des Toxiques)

Phrase(s) de risque
AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques

Phrase(s) de sécurité
S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S37 Porter des gants appropriés.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Etiquetage exceptionnel
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire
Classement OMS: III (Peu dangereux)

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses (Major Accident Hazard Legislation).
Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 21/09/77 modifié)- Rubrique(s) de la Nomenclature:, Rubrique n°1155: Dépôts de produits agropharmaceutiques.

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R38 Irritant pour la peau.
R34 Provoque des brûlures.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



BETANAL BOOSTER

Version 3 / F
102000000606

8/8
Date de révision: 14.09.2004
Date d'impression: 14.09.2004

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.